

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

AGENDA

Publié le 14/02/25

AUJOURD'HUI

Le Petit-Quevilly

Saint-Valentin à la piscine

Saint-Valentin insolite à partir de 20 h pour célébrer l'amour d'une manière totalement inédite. Profitez d'un repas au bord du bassin et d'une heure de détente dans une eau chauffée, bercés par une ambiance feutrée. Les places étant limitées aux 15 premiers couples. Tarif : 35 €/personne. Inscriptions : Le P'tit Plat, 6 place Waldeck Rousseau 76140 Petit Quevilly.

DEMAIN

Le Petit-Quevilly

Permanence

Permanence avocat de 10 h à 12 h à la médiathèque François-Truffaut, sur inscription : 02 35 72 58 00.

Les petites séances

Projection de films pour enfants à 10 h 30 à la médiathèque François-Truffaut. Gratuit sur inscription : bibliotheque.petit-quevilly.fr, 02 35 72 58 00.

Atelier : pop-up pop

Par la Compagnie d'objet direct. Et si l'art du pop-up venait s'épanouir en grand sur nos murs, portes et fenêtres ? Venez réaliser avec nous un univers pop-up poétique, tout en papier. De 14 h à 17 h à la médiathèque François-Truffaut. À partir de 5 ans, entrée libre.

Atelier : collage et poésie

Guidé par votre intuition et vos émotions, réalisez un collage artistique en vous inspirant librement des formes, des couleurs, des motifs et des images proposées. Nous composerons ensuite des phrases poétiques en résonance avec le collage de 10 h à 12 h à la médiathèque. À partir de 5 ans, entrée libre.

Paris-Normandie

Football – National : QRM privé de solutions à cause des expulsés, l'heure de Théo Pionnier ?

Privé de ses deux pistons, expulsés face à Bourg, David Carré devra trouver des solutions s'il veut conserver son système de jeu ce vendredi 14 février 2025 face à Châteauroux, à Diochon. Ce qui pourrait profiter à Théo Pionnier, qui avait été coupé dans son élan en début de saison.



Théo Pionnier n'a plus été titulaire en National depuis le 4 octobre 2024, jour où il s'est blessé à la tête face à Paris 13 Atletico - Photo Stéphanie Péron

Par Victorien Lenud

Publié: 13 Février 2025 à 20h31

S'il fallait illustrer par l'image l'expression « se compliquer la vie », l'équipe de QRM a bien malgré elle démontré en quoi cela consistait, vendredi 7 février, [sur la pelouse de Bourg-en-Bresse \(1-1\)](#).

Peu fourni en pistons capables d'occuper les couloirs du 3-4-1-2 mis en place par David Carré, le club quevillais n'avait pas saisi l'opportunité du dernier mercato hivernal pour se renforcer à ce poste particulier, où il faut savoir mêler les efforts défensifs comme offensifs. Et que s'est-il passé face au FBBP01 ? Namakoro Diallo et Kapo Sylva, les deux seuls véritables pistons de l'effectif, ont trouvé le moyen de se faire expulser en moins de cinq minutes (77e et 80e). Et même si le premier, préposé au couloir gauche, devrait revenir rapidement (il a récolté deux cartons jaune), le second devrait écoper d'au moins trois matches de suspension (rouge direct).

Un retour dans le onze anticipé pour Pionnier ?

Pour répondre à cette nouvelle équation, le technicien de Quevilly-Rouen Métropole devra bricoler. Mais il n'en fait pas toute une montagne : *« Ce n'est pas l'idéal mais Bourg a eu le même problème contre nous et les joueurs qu'ils ont mis se sont montrés compétents à leur poste. On a d'autres alternatives. Il y a des garçons comme Pionnier, Tré ou même Adekalom, qui a déjà occupé cette position cette saison. Il y a aussi Bouekou qu'on a testé à l'entraînement. Après, ça va dépendre beaucoup de l'animation qu'on va mettre à côté de ces garçons-là. »*

Parmi ces quatre noms, Pionnier (23 ans) semble le plus à même de s'adapter (Tré est avant tout un latéral à vocation défensive, Adekalom un attaquant et Bouekou un milieu de

terrain), en dépit de ses limites en termes d'apport offensif – en considérant que le système ne changera pas. Problème, il n'était pas prévu qu'il soit aussi vite sollicité. Victime de plusieurs fractures au visage (orbito-zygomatique et du plancher orbital) le 4 octobre dernier lors du match à Paris 13 Atletico, l'ancien Niçois revient d'une longue absence et manque encore de rythme. *« J'ai pu faire deux matches avec la réserve avant de retrouver le groupe de l'équipe première »*, explique celui qui a signé son premier contrat professionnel l'été dernier, deux ans après son arrivée sur les bords de Seine. *« Même si elle n'était peut-être pas prévue, l'entrée du week-end dernier (82e) m'a quand même fait du bien mentalement. Ce n'est pas facile de combler ce que Kapo et Nama faisaient très bien, mais je me suis donné à 100 % pour gratter le plus de ballons possible. »*

« Je pense qu'il va s'inscrire dans le projet du club pour les saisons à venir »

Après avoir passé les deux derniers exercices à ramasser les miettes avec l'équipe première quevillaise (une apparition en L2 en 2022-2023, trois en 2023-2024), le défenseur compte profiter de l'opportunité pour rattraper le temps perdu. *« Être éloigné des terrains pendant trois mois, ne pas pouvoir faire du tout de sport pendant un mois, ça a été très dur pour moi. Même la musculation, je n'avais pas le droit... Maintenant, il faut que je retrouve du rythme et de la confiance. »* « Il n'a pas la forme qu'il avait au moment de sa blessure (il avait alors disputé 4 des 8 premières rencontres), mais c'est un garçon qui est volontaire, investi et intelligent dans son placement, complète Carré. *De base, il a de grosses capacités à répéter les efforts. Je pense qu'il va s'inscrire dans le projet du club pour les saisons à venir. »*

En se compliquant la vie, QRM n'a pas fait que des malheureux.

Quevilly-Rouen Métropole – Châteauroux, vendredi 14 février 2025 à 19 h 30 au stade Diochon

Arbitre : M. Toulliou.

Absences : K. Sylva, N. Diallo (suspendus), Jarju, Y. Fortuné (blessés), Bonnevie (reprise), Capron-Litique, Chibani (choix)

QRM : Patron – N. Cissé, Soilihi (cap.), Dede-Lhomme – Tré, Njiké, Leborgne ou Bouekou, Pionnier – Dali-Amar – Tshipamba, Adekalom.

Remplaçants (à choisir parmi) : Bedfian (g), Owusu, Bouekou ou Leborgne, Vandebossche, Pirringuel, Rosa.

Entraîneur : David Carré.

Devant aussi ça manque de monde

Par V. L.



Déjà embêté par les suspensions de ses deux pistons, David Carré devra également faire sans deux de ses attaquants face à Châteauroux. À l'absence de Yankuba Jarju, qui n'arrive décidément pas à enchaîner, s'est ajoutée celle de Yassin Fortuné, touché sur la pelouse de Bourg-en-Bresse vendredi 7 février 2025.

Noah Adekalom, s'il n'est pas basculé au poste de piston comme l'entraîneur quevillais l'envisageait, ou Lenny Pirringuel, pourrait donc être titularisé aux côtés d'Isaac Tshipamba devant, si le système habituel est bien conservé. Pour faire face à ces absences, le jeune Ruben Sosa (18 ans) a ainsi été convoqué dans le groupe. En septembre 2024, il avait connu ses premières minutes en National lors de son entrée en jeu face à Bourg justement, à l'aller.

Après une série de cinq matches sans victoire (championnat et Coupe), Quevilly-Rouen Métropole serait bien inspiré de relancer la machine. *« Pour moi, la principale difficulté réside dans le fait qu'on prend toujours un but, déplore le technicien normand. Sur neuf matches à domicile, il n'y en a eu que deux pendant lesquels on en n'a pas pris (Bourg et Valenciennes). »*

Pour espérer repartir de l'avant, les Léopards devront faire bien mieux que lors de la première manche face aux Castelroussins, qui s'était soldée par une impressionnante défaite 4-3.

Paris-Normandie

À Rouen, l'eau est désormais filtrée grâce à du charbon (et c'est une bonne nouvelle)

Une grande partie de l'eau potable distribuée à Rouen est désormais filtrée grâce à du charbon actif pour retirer les résidus de pesticides. Ce nouvel équipement livré avec plusieurs mois de retard a rejoint l'usine de la Jatte. Explications.



60 % de l'eau potable distribuée à Rouen est traitée par l'usine de la Jatte. Une nouvelle unité mise en service en décembre 2024 utilise du charbon actif pour retirer les résidus de pesticides

Par Christophe Hubard

Publié: 13 Février 2025 à 19h33 Temps de lecture: 1 min Partage :

60 % de l'eau du robinet distribuée à Rouen passe ici. L'usine de la Jatte, au-dessus de la place du Boulingrin, reçoit en continu l'eau provenant des sources du Robec, à Fontaine-sous-Préaux. Une eau brute, trouble, qu'il faut filtrer pour rendre potable.

Lancée en 1870, après la construction d'un aqueduc souterrain toujours en service 150 ans plus tard, cette usine a connu plusieurs évolutions. La dernière en date remonte à décembre 2024, avec l'ajout d'une nouvelle étape de filtration. Du charbon actif est désormais utilisé, sur le même principe - pour vulgariser - que certaines carafes filtrantes mais à une tout autre échelle. Ce charbon sert à adsorber les résidus de pesticides. « *Le charbon est rebroyé sur place pour devenir extrêmement fin, cela permet de multiplier par quatre ou cinq la surface d'adsorption* », explique Willy Boiné, directeur d'exploitation eau potable à la Métropole Rouen Normandie. Cette nouvelle unité s'est fait attendre. « *Elle devait être livrée début 2024 mais nous avons dû faire face à la faillite d'un sous-traitant* ».

Un pesticide dans le viseur

Cet investissement a été décidé après la découverte de traces de pesticides dans l'eau potable. « *Nous avons eu une dérogation [préfectorale] pendant 18 mois* », rappelle notre interlocuteur. « *Des dépassements très ponctuels (9 sur 201 analyses) de la limite réglementaire [fixée à 0,1 µg/litre] ont été relevés pour le [chlortoluron](#) [un herbicide utilisé pour les cultures de blé, orge, et autres], avec une concentration maximale observée à 0,3 µg/litre soit 100 fois inférieure au seuil sanitaire défini par l'Anses de 30 µg/litre* », indiquait en octobre dernier la Métropole Rouen Normandie sur son site internet. 0,3 µg/litre d'un côté, 30 µg de l'autre : il faut différencier la limite réglementaire [des valeurs sanitaires maximales](#).

15 000 m³ d'eau traités quotidiennement

Au sein de l'usine de la Jatte, « *nous traitons 15 000 m³ d'eau quotidiennement* », poursuit Willy Boiné. Avec des pics pouvant atteindre 25 000 m³. L'eau passe par plusieurs stades de filtration. Une première préfiltration consiste à épurer l'eau des particules les plus grosses. L'eau est ensuite envoyée dans des filtres à membranes constitués d'une multitude de fibres creuses et poreuses. Ces fibres (dont les « mailles » sont 1000 plus petites que les pores de la peau) vont retenir le pollen, les virus et autres bactéries. Il s'agit de l'ultrafiltration, une technologie n'utilisant aucun produit chimique, mise en service en 2001, remplaçant les anciens filtres à sable en vigueur depuis 1930.

« *L'ultrafiltration n'enlève pas les micropolluants tels que les pesticides, les PFAS, ou [les HAP](#)* », rappelle notre interlocuteur. Pour les pesticides, le charbon est désormais actif. L'élimination – très coûteuse – des PFAS, [les polluants éternels](#) que l'on retrouve partout ou presque, sera peut-être, un jour, le prochain stade de filtration de l'usine de la Jatte.

Une dose de chlore pour le voyage

Du chlore est ajouté à l'eau « *pour la désinfection finale* » en sortie d'usine sur le site de la Jatte. « *Si on buvait l'eau directement ici, après les étapes de filtration, nous n'aurions pas besoin de chlore. C'est uniquement pour garantir le transport car on ne maîtrise pas les éventuels problèmes de casse sur le réseau* », indique Willy Boiné, directeur d'exploitation de l'eau potable au sein de la Métropole Rouen Normandie.

La Gazette des communes

Hausses de cotisations vieillesse des employeurs : la mauvaise nouvelle de trop

Publié le 12/02/2025 • Par [Véronique Vigne-Lepage](#) • dans : [A la une](#), [A la Une RH](#), [Actu experts finances](#), [France](#)



Phovoir

Annoncées dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, de fortes augmentations des cotisations des employeurs territoriaux pour la retraite de leurs agents titulaires viennent d'être précisées par décret. Pour tous les niveaux de collectivité, l'impact financier va être majeur.

Ce n'était pas une surprise totale : dès sa version initiale, en octobre 2024, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) annonçait, sans dénégation depuis, qu'une « augmentation progressive des taux de cotisation employeurs sera mise en œuvre de 2025 à 2027 », pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Une première hausse de 4 points était alors prévue pour 2025 et aucun chiffre avancé pour les deux années suivantes.

De fait, rapporte Philippe Laurent, maire de Sceaux (Hauts-de-Seine) et porte-parole de la Coordination des employeurs territoriaux, « j'ai demandé que cette augmentation ne soit prévue que sur un an, le temps de discuter d'autres mesures permettant de ramener la CNRACL à l'équilibre » et de remettre à plat tout le système de retraites des agents des collectivités, comme il le demande de longue date.

Des sueurs froides

Mais [le décret précisant ces augmentations, paru le 31 janvier 2025](#), a eu l'effet d'un coup de massue : le taux de cotisation des collectivités à la CNRACL augmente de 3 % cette année (avec effet dès janvier) puis autant chaque année jusqu'en 2028.

« Certes, reconnaît Igor Semo, maire de Saint-Maurice [315 agents, Val-de-Marne] et vice-président de l'APVF, nous avons obtenu un étalement sur quatre ans au lieu de trois ». Mais à calculer l'impact de ces hausses cumulées pour sa commune, il a des sueurs froides : « 1,5 M€ ! C'est une charge énorme pour des petites villes comme les nôtres, qui ont des niveaux d'épargne assez faibles », observe l' élu, qui juge la situation « très éprouvante ».

Son désarroi semble largement partagé. A Lyon (7200 agents permanents), ce cumul se monte à 18 M€ sur quatre ans, soit 4 % de la masse salariale.

Au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, ce montant serait de 11,2 M€ à masse salariale constante (budget principal, plus ceux du foyer de l'enfance et du service départemental d'incendie et de secours).

A la communauté de communes des Hauts-de-Flandre (200 agents, Nord), encore, l'impact est de 135 000 € en 2025 mais sera de 540 000 € en 2028. « Cela donne le sentiment qu'on ne favorise pas la fonction publique territoriale », lâche Catherine Olivez-Duroison, la DGS.

Un cumul de mauvaises nouvelles

Cette nouvelle charge est d'autant plus mal vécue qu'elle s'ajoute à d'autres : « En 2024, il y avait déjà eu une augmentation d'un point du taux de cotisation CNRACL, que l'Etat avait compensée, rappelle Juliette Bousquet, directrice générale adjointe [DGA] chargée des finances de Sceaux. Mais cette année, cette compensation disparaissant, c'est en réalité 5 points de hausse que nous subissons ! »

A quoi vont s'ajouter, dans certains cas, les impacts du [dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités \(Dilico\)](#) prévu dans la loi de finances pour 2025 ou du système de péréquation instauré en Ile-de-France.

De son côté, Gilles Leproust, maire d'Allonnes (Sarthe) et président de l'association Ville et banlieue, ajoute au tableau la participation employeur à la mutuelle et la prévoyance : « Pour nous c'est 90 000 € sur l'année, et, comme les hausses de cotisation CNRACL, c'est une mesure pour laquelle nous n'avons rien décidé. Pourtant, ajoute-t-il, des villes populaires comme les nôtres ont besoin, peut-être plus que d'autres, de moyens humains et de services de proximité. »

Quant aux départements, rappelle Catherine Coulin, directrice des finances de celui de Meurthe-et-Moselle, « ils ont déjà perdu en moyenne 30 % de recettes en deux ans alors que, dans le même temps, il fallait faire face à des dépenses supplémentaires, notamment sur les rémunérations [liées au Ségur de la santé ou au relèvement du point d'indice] ».

Au sein de l'Association nationale des directeurs des ressources humaines des grandes collectivités territoriales (ANDRHGCT), celui du conseil régional Pays de la Loire, Vincent Lecomte, rapporte le sentiment général d'une « mesure particulièrement injuste si l'on regarde le temps long, puisque pendant quarante ans, la CNRACL, excédentaire, a été ponctionnée pour équilibrer d'autres régimes ».

Un système de « compensation démographique » qui perdure, malgré le déséquilibre croissant du ratio cotisants-pensionnés au sein du régime et malgré un déficit de près de 10 Mds €. « Faut-il y voir une volonté délibérée de dissuader les collectivités de recruter des fonctionnaires ? » s'interroge-t-il.

L'emploi de fonctionnaires surenchéri

Car là est bien le risque : « En augmentant les cotisations qui concernent les titulaires [qui sont les affiliés à la CNRACL, ndlr], on surenchérit encore le coût de l'emploi public par rapport à celui de contractuels », observe Vincent Lecomte.

Selon lui, le surcoût pour l'emploi d'un fonctionnaire, déjà de 6 %, atteindra 15 % en 2028. « La mesure risque ainsi d'être improductive et même d'aggraver le problème de la CNRACL », prévient-il, en accentuant la tendance des collectivités à recruter des contractuels... qui ne cotisent pas à cette caisse mais au régime général de la Sécurité sociale et à l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (Ircantec).

A Lyon, où 70 % des nouveaux recrutés sont déjà des contractuels, Cédric Rouzée, directeur financier, entrevoit lui aussi ce risque, « si l'on ne devait réfléchir que d'un point de vue financier ».

Selon Vincent Lecomte, les DRH de grandes collectivités « considèrent aussi comme inéluctable d'avoir à compenser par des réductions d'effectifs ». Ou à prendre des prestataires privés, qui, « de fait, vont devenir compétitifs, réfléchit Catherine Olivez-Duroisin. Ce qui nous importe est la continuité du service public ».

A la ville et l'eurométropole de Strasbourg (7 000 agents, collectivité européenne d'Alsace), « nous allons réduire notre effort d'accueil de stagiaires et d'apprentis, et nous étalons sur deux ans l'augmentation prévue des primes », annonce Syamak Agha Babaei, vice-président chargé des finances et des RH.

Mais l'exercice est délicat, alors que les collectivités peinent à recruter : « Nous allons renoncer à des marges de manœuvre auxquelles nous réfléchissions pour renforcer l'attractivité de certains métiers, regrette Catherine Olivez-Duroisin, comme des primes ou des titres-restaurant. »

A la ville et la communauté d'agglomération de Soissons (900 agents, Aisne), des économies sur les dépenses RH sont déjà mises œuvre depuis le début du mandat. « C'est rageant, s'énerve Fabrice Pierre-Abelé, DGA chargé des ressources, parce que nous perdons là le gain obtenu. Mais nous allons poursuivre les mutualisations de postes et d'outils. »

Recours accru à l'emprunt

Certains, comme le département de Meurthe-et-Moselle, vont pouvoir mobiliser leurs réserves, mais d'autres n'ont d'autre choix que d'étaler leurs investissements, comme Sceaux, où le chantier d'une crèche municipale qui devait commencer en février vient d'être reporté à juin. « Nous aurons aussi un recours à l'emprunt plus important », entrevoit Juliette Bousquet.

Ce sera aussi le cas à la ville de Soissons, qui voit sa capacité d'investissement annuelle (7 à 9 M€) écornée de 300 000 € par l'augmentation des cotisations CNRACL, « ce qui n'est pas négligeable », commente Fabrice Pierre-Abelé.

Même chose, encore, à Lyon, où « les 18 M€ de cotisations supplémentaires sur quatre ans représentent 20 à 25 % de notre capacité d'autofinancement, un impact majeur », pointe Cédric Rouzée. « Le piège, conclut Vincent Lecomte, c'est que ces hausses de cotisation employeur sont indolores pour les agents. Or à masquer un problème, on n'éclaire pas le citoyen ».

Paris-Normandie

L'administration fiscale traque la fraude grâce à l'IA

Publié le 14/02/2025



Grâce à l'IA, la DGfip estime avoir identifié 300 risques de fraude fiscale pour les professionnels. Archives AFP

Pionnière de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les services de l'État, l'administration fiscale a développé trois modèles pour rendre ses contrôles plus efficaces.

La Direction générale des finances publiques (DGfip) utilise trois modèles d'intelligence artificielle : supervisé, non supervisé, et l'analyse par graphe. Et, depuis janvier, elle expérimente une solution d'IA générative, capable de générer du contenu de façon autonome (textes, images ou vidéos...) en réponse à une requête.

Grâce à cette technologie, la DGfip estime avoir identifié 300 risques de fraude fiscale pour les professionnels, et 70 pour les particuliers. Plusieurs concernent la TVA collectée, d'autres la TVA déductible, d'autres encore l'impôt sur les sociétés...

Mais « les détailler reviendrait à dévoiler nos recettes de cuisine ! », explique Carole Maudet, de la DGfip.

Modèle supervisé et non supervisé

Le modèle supervisé est un algorithme d'apprentissage qui peut débusquer une anomalie fiscale dans un dossier par comparaison à une base de données garnie des résultats des contrôles des cinq années précédentes.

L'algorithme est paramétré avec des critères techniques, notamment des ratios financiers, qui « permettent selon nous d'identifier la fraude ou l'anomalie », explique Gilles Clabecq, responsable du service chargé de la mise en œuvre de l'IA dans le contrôle fiscal. « Le modèle est ensuite appliqué aux contribuables non encore contrôlés pour déterminer ceux les plus susceptibles de présenter un risque de fraude », et mieux cibler les contrôles, précise un rapport d'information parlementaire de juin 2024 sur l'IA dans le contrôle fiscal.

Le modèle non supervisé s'appuie, lui, sur des données descriptives d'une population (particuliers ou entreprises), mais pas sur les résultats des contrôles passés. Des

entreprises sont par exemple réparties au sein d'ensembles homogènes, et selon différents critères : secteur d'activité, effectifs, chiffre d'affaires, marge... L'algorithme identifie alors les sociétés suspectes par rapport à l'ensemble.

Mais toutes les anomalies ne relèvent pas de la fraude avérée, et le regard humain est indispensable. Certains signalements peuvent être effectués à tort, par exemple si l'IA détecte une minoration de recettes d'une société, mais qui s'expliquerait par une diminution temporaire de son activité en raison d'une fermeture pour travaux.

Analyse par graphe

Ce modèle identifie les liens entretenus par des contribuables avec d'autres fraudeurs avérés, ou qui ont déjà fait l'objet de signalements. Ces connexions peuvent être de nature différentes, notamment capitalistiques, comme entre une société et ses filiales. L'IA produit ensuite un ensemble très visuel, une « galaxie », qui permet d'observer les liens entre les acteurs, et d'évaluer la proximité d'un contribuable avec un réseau de fraude par exemple.

« Un voisinage frauduleux peut constituer un élément de contexte supplémentaire qui s'ajoute aux autres motifs de fraude éventuellement identifiés », relève le rapport parlementaire.

Rapprochement flou

Cette technique optimise l'exploitation par la DGfip de données reçues de l'extérieur, mais qui sont dépourvues d'identifiants fiscaux. Ces données peuvent provenir du registre Infogreffe (pour les entreprises) ou d'échanges automatiques d'informations entre pays membres de l'UE (pour les comptes bancaires de contribuables détenus à l'étranger). Elles peuvent notamment contenir des informations sur l'état civil des contribuables. Sur la base de ces éléments, l'algorithme peut associer un identifiant fiscal à un état civil issu de ces données externes, même s'il est imparfait.

Avec l'IA, « on est à 90 % de taux d'identification des personnes physiques, contre 60 % auparavant », assure Gilles Clabecq, responsable du service en charge de la mise en œuvre de l'IA à la DGfip.

Toutes les anomalies ne relèvent pas de la fraude avérée, et le regard humain est indispensable

Tendance Ouest

Immobilier. 150 000 logements vacants en Normandie, Région et Etat se mobilisent

Habitat, immobilier. L'Etat et la Région Normandie lancent une expérimentation pour faire un état des lieux de la vacance immobilière qui s'accélère sur notre territoire.

Publié le 13/02/2025 à 16h10 - Par Alexandre Leno



Dieppe fait partie des territoires en tension concernant la vacance immobilière. - Illustration

Le constat est déjà là. En 2020, les logements vacants en Normandie représentaient plus de 8% du parc immobilier. Leur nombre ne cesse de croître. D'après la Région et la préfecture ils ont doublé en dix ans, "*pour atteindre environ 150 000 logements en 2020*". D'après une enquête de l'Insee, la région se situe au 11^e rang des 17 régions de France hors Mayotte, les plus concernés.

Des chefs de projets dédiés et des aides pour la rénovation

Les services de l'Etat et la collectivité ont décidé de lancer une expérimentation visant à déterminer un état des lieux précis de la vacance immobilière et à sortir les territoires concernés de cette situation. Huit communautés d'agglomération ont été identifiées, parmi lesquelles trois en Seine-Maritime : Les Falaises du Talou, Villes Soeurs, et la communauté d'agglomération de la région de Dieppe. Si aucune enveloppe précise n'est annoncée, l'expérimentation comprend le recrutement et le déploiement de chefs de projets dédiés, la mobilisation du Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), et le financement des travaux de rénovation des logements pour leur remise sur le marché.

Ainsi, "*les propriétaires pourront être accompagnés via le Service public de la rénovation de l'habitat et ainsi disposer d'un conseil sur les travaux à réaliser ainsi qu'un soutien dans l'établissement de leurs demandes de subvention, en particulier pour les propriétaires individuels*", précisent la région et la préfecture.

Libération

A Rouen, le maire insulté après le don de tickets de métro gratuits pour les exilés

Le socialiste Nicolas Mayer-Rossignol a déclaré, mercredi 12 février, avoir été la cible de messages haineux sur les réseaux sociaux après sa décision censée faciliter l'intégration des étrangers primo-arrivants en France.



Le maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol à Blois, le 31 août 2024. (Magali Cohen/Hans Lucas.AFP)

par [Arthur Louis](#) - publié aujourd'hui à 7h34

Quand 62 000 passagers utilisent chaque jour le tramway de Rouen, le don de 12 500 tickets à usage unique par la métropole aurait pu passer inaperçu. Mais la décision de la mairie normande d'offrir ces titres de transport aux associations d'aide aux exilés et à [l'Office français de l'immigration \(Ofii\)](#) ne plaît pas à tout le monde. Le maire socialiste, Nicolas Mayer-Rossignol, également président de la métropole, a partagé mercredi 12 février sur ses réseaux sociaux des messages de haines reçus en réaction à cette initiative.

«Va niquer ta grand-mère à offrir des tickets de bus pour des clandestins qui n'ont rien à faire en France encore moins en Normandie», peut-on lire sur la capture d'écran d'une conversation sur Instagram publiée par le socialiste. «Sombre merde tu dégoûte pense au Rouennais qui peuvent pas circuler librement avant de pensé au étrangers» (sic) écrit encore l'auteur des messages reçus par l' élu normand que ce dernier a décrit comme «haineux et vulgaires».

Un signalement au procureur

Contacté par *Libération*, l'entourage de Nicolas Mayer-Rossignol a confirmé que [le numéro 2 du PS](#) a signalé ces messages racistes au procureur. *«L'anonymat confortable et facile des réseaux sociaux n'excuse pas tout»*, a affirmé le maire de Rouen sur ses réseaux sociaux. Fin janvier, ce dernier avait déjà suscité des réactions xénophobes en ligne lorsqu'il avait [soutenu publiquement Liri, une jeune Kosovare menacée d'expulsion](#).

La distribution de ces tickets avait été validée par le conseil métropolitain, lundi 3 février, pour aider les étrangers primo-arrivants dans leurs démarches administratives. D'après la Métropole Rouen Normandie, ces personnes *«peuvent voyager gratuitement [...] dès qu'elles ont ouvert leurs droits, notamment l'inscription à France Travail. En revanche, elles*

doivent dans un premier temps effectuer les démarches leur permettant d'ouvrir leurs droits sociaux sans avoir de ressources».

Un don à 9 120 euros

Une tâche que les associations ou l'Office français de l'immigration et de l'intégration accompagnent en prenant en charge le coût des tickets de transports à Rouen. Mais une *«grande partie de ces structures travaillent exclusivement avec des bénévoles et vivent des dons»*, c'est pourquoi Nicolas Mayer-Rossignol avait décidé de les décharger de cette dépense. Une décision chiffrée à 9 120 euros qui semble anodine pour la métropole, dont le budget primitif pour 2025 s'élevait à plus de 1 milliard d'euros.

Après la publication de ces insultes, le maire de la capitale normande a reçu de nombreux témoignages de soutien de la part de citoyens mais aussi d'élus socialistes. La présidente de la région Occitanie, Carole Delga, s'est élevée contre *«l'ignominie et [...] la lâcheté de ces insultes»*, tout comme le maire de Cherbourg, Benoît Arrivé. Le député PS et candidat à la candidature à la mairie de Paris, Emmanuel Grégoire, a, lui, déploré qu'à Rouen *«comme partout dans le pays, en ligne comme sur le terrain, les élu-es de la République sont insultés, menacés, parfois jusqu'à subir des violences physiques»*.

Libération

RSA et prime d'activité : la déclaration préremplie généralisée au mois de mars

La ministre du Travail, Catherine Vautrin, a annoncé jeudi 13 février à «Ouest-France» que la déclaration de ressources simplifiée serait généralisée à partir de mars pour les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité, de façon à simplifier leurs démarches.



Dans une agence Pôle Emploi de Givors, le 24 octobre 2023, où est expérimenté le dispositif «RSA rebond». (Romain Etienne/Item.Libération)
par [LIBERATION](#) et [AFP](#) - publié aujourd'hui à 7h53

Une simplification attendue pour éviter que certains renoncent à leurs droits. La ministre du Travail, Catherine Vautrin, a confirmé jeudi 13 février au soir que la déclaration de ressources simplifiée, ou «Solidarité à la source», serait généralisée à partir de mars pour les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité, de façon à simplifier leurs démarches. Expérimentée depuis octobre dans cinq départements, ce que la ministre présente comme «le pendant de la déclaration automatique de nos revenus» était [une promesse du président Macron en 2022](#).

«Concrètement, ceux qui bénéficient du RSA ou de la prime d'activité, et parfois des deux, recevront chaque trimestre des Caisses d'allocations familiales (CAF) une déclaration préremplie avec les remontées des employeurs», a expliqué la ministre dans une interview à [Ouest France](#). Jusqu'à présent, les bénéficiaires devaient remplir eux-mêmes ce document, en récupérant et remplissant toutes les informations, *«avec des risques d'erreurs»*, a précisé la ministre.

«Pour ceux ayant droit au RSA et à la prime d'activité, cela pouvait représenter huit déclarations par an. Dès mars, les bénéficiaires auront un préremplissage de cette déclaration et n'auront plus qu'à la valider», a-t-elle développé. Les modifications proposées par les bénéficiaires par rapport aux données préremplies seront envoyées à une cellule de vérification.

L'objectif de cette généralisation est de limiter le non-recours des allocataires : *«le temps passé est source de renonciation au droit»*, a souligné Catherine Vautrin. *«Grâce aux données directement fournies par les entreprises, cette réforme va faciliter l'accès au RSA ainsi qu'à la prime d'activité, pour les personnes qui le justifient mais ne les demandaient pas parce qu'elles ignoraient y avoir droit ou craignaient les erreurs»*, s'est-elle réjouie.

Libération

Surendettement : le nombre de dossiers s'accroît encore à la Banque de France

Article réservé aux abonnés

Pour la deuxième année de suite, 2024 a été marquée par une nette augmentation du nombre de ménages surendettés. Ce sont en grande majorité des personnes qui vivent seules, des femmes, des locataires, dont le revenu est très faible.



A la Banque de France, comme ici aux guichets de Perpignan, le nombre de dossiers de surendettement déposés a augmenté de 10,8 % en 2024. (Arnaud Le Vu/Hans Lucas.AFP) par [Anne-Sophie Lechevallier](#) - publié le 13 février 2025 à 17h16

«Nous ne dormons plus la nuit, madame [a] des idées noires», confie, dans sa lettre, un homme de 47 ans, marié et en CDI. Dans une autre, un homme de 35 ans, en union libre et en CDI lui aussi, se découvre : «Le peu de dettes que je possède m'empêche d'avancer, de m'occuper de ma famille, surtout avec mes deux enfants en bas âge, que je n'arrive plus vraiment à nourrir ou habiller.» «Madame ne peut plus occuper son pavillon, envahi d'encombrants hérités de l'histoire familiale sur trois générations, elle n'a plus de chauffage, plus d'eau chaude», décrit un travailleur social, qui tient la plume d'une femme de 76 ans, célibataire, retraitée et propriétaire. Rien ne les y oblige, mais les surendettés peuvent, lorsqu'ils font parvenir un dossier à la Banque de France, raconter à l'institution leur situation financière et se raconter tout court.

L'an passé encore, les personnes surendettées ont été de plus en plus nombreuses. Elles ont été plus de 156 000 à déposer 134 803 dossiers en 2024. C'est 10,8 % de plus que l'année précédente, [qui elle-même avait été marquée par une hausse de 8 % de ces dépôts](#). En tout, 574 000 personnes en France métropolitaine étaient «fichées à la Banque de France» au 31 décembre, c'est-à-dire inscrites au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers au titre du surendettement. L'endettement contracté par tous les ménages concernés progresse également, de 6 %, pour atteindre un total de 4,5 milliards d'euros. Sans compter les dettes immobilières, le montant médian par ménage progresse de 3 % sur un an, pour atteindre 17 447 euros.

Un phénomène très lié «à l'emploi et aux accidents de la vie»

Cet afflux coïncide avec le [choc inflationniste](#) des trois dernières années, dont la déflagration a été deux fois plus forte pour les 20 % les plus modestes que pour les 20 % [les plus aisés](#), a

calculé l'Insee. L'arrêt des mesures qui aidaient les plus vulnérables en 2023, a souligné [l'Institut national de la statistique dans son dernier portrait social](#), a entraîné cette année-là une perte de 290 euros en moyenne pour les 10 % les plus pauvres. *«L'inflation a dû jouer un rôle, c'est sûr, car elle a pesé sur la situation financière des ménages les plus modestes et sur leur pouvoir d'achat, mais on ne sait pas le quantifier, et ce n'est pas le seul facteur qui explique le surendettement, constate Hélène Arveiller, directrice adjointe des services aux particuliers à la Banque de France. Ce phénomène est très lié à l'emploi et aussi aux accidents de la vie, comme les décès ou les divorces. Pour les gens qui sont plus sur le fil que d'autres, chaque petit changement va avoir un effet important.»*

Souvent aussi, les ménages qui n'y arrivent plus mettent du temps à entreprendre les démarches. Un tiers d'entre eux déclarent vivre des difficultés depuis plus de deux ans, un autre tiers entre un et deux ans, et le dernier tiers depuis moins d'un an. Avant de s'y résoudre, ils tentent de s'arranger avec les banques, empruntent auprès de leurs proches, ou renoncent à des dépenses. *«Plus tôt ils se font accompagner et déposent un dossier de surendettement auprès de la Banque de France, plus il est aisé de résoudre leur situation»*, ajoute Hélène Arveiller.

Une majorité vit sous le seuil de pauvreté

Le profil des ménages surendettés ne diffère guère des années précédentes, met en évidence l'enquête typologique de l'institution. Leur niveau de vie mensuel médian reste très bas, inférieur de 42 % à celui de l'ensemble de la population, à 1 180 euros par mois, contre 2 028 euros. Près de six personnes surendettées sur dix vivent sous le seuil de pauvreté (contre environ 15 % dans toute la population). Elles sont presque toutes (83 %) âgées de 25 à 64 ans (contre 62 % dans l'ensemble de la population), elles vivent souvent seules (52 % contre 38 %), elles sont plus souvent des femmes (55 % contre 52 %) ou des familles monoparentales (20 % contre 10 % dans l'ensemble de la population), et plus souvent locataires ou hébergées à titre gratuit (à 88 % contre 42 %). Certaines catégories professionnelles sont aussi surreprésentées, les employés et les ouvriers, deux fois plus nombreux parmi les surendettés que dans l'ensemble de la population. Les personnes en recherche d'emploi le sont aussi (25 %, contre 4 %). Les disparités géographiques restent aussi similaires à celles des dernières années. Les Hauts-de-France, la Normandie, le Centre-Val-de-Loire et la Bourgogne-Franche-Comté sont les régions où les dépôts de dossiers sont les plus nombreux.

La structure d'endettement a légèrement évolué l'an dernier par rapport à 2023. Avec une progression de la part des dettes liées aux crédits à la consommation de 43 % (sur l'ensemble des dettes), en hausse de presque 3 points, un tel crédit se retrouve dans trois quarts des dossiers déposés. La proportion des charges courantes dans les dettes, comme l'électricité, reste stable à 14 %, même si elles sont présentes dans trois dossiers sur quatre.

Les comportements imprudents «très minoritaires»

Si des causes multiples conduisent à se retrouver dans cette situation, *«les ménages aux comportements budgétaires imprudents ou qui maîtrisent insuffisamment leur consommation sont très minoritaires»*, relève la Banque de France. Un échantillon des lettres reçues par l'établissement sur des dossiers déposés avant 2024 a été analysé par des

sociologues du CNRS et de l'université Gustave Eiffel. Leur travail montre que, dans plus des trois quarts des cas, les déposants mentionnent au moins deux causes pour expliquer leur trajectoire. Celles qui reviennent principalement sont leur situation d'emploi, leur santé ou un changement dans leur situation familiale.

Malgré cette recrudescence des cas de ménages surendettés ces deux dernières années, le nombre de dossiers reste inférieur à celui constaté avant la pandémie, 6 % de moins par rapport à 2019, et bien moindre que celui d'il y a dix ans (-42 %). Entre-temps, deux lois sont venues encadrer davantage les pratiques des organismes de crédits (Lagarde en 2010 puis Hamon en 2015), et [la baisse historique des taux d'intérêt par la Banque centrale européenne](#) a permis de réduire le volume d'endettement des ménages. Cette dernière période est révolue.

Le Monde

Budget 2025 : le Conseil constitutionnel valide le texte et censure dix mesures

Après un mois et demi de loi spéciale, la France va enfin avoir un budget. Le Conseil présidé par Laurent Fabius a annulé, jeudi 13 février, des dispositions pour des raisons de forme, mais aucune des mesures essentielles.

Par [Denis Cosnard](#)

Publié hier à 17h00, modifié à 08h48



Le Conseil constitutionnel, à Paris, le 25 janvier 2024. ALAIN JOCARD/AFP

La France a enfin un budget. Après des mois de rebondissements totalement inédits, le projet de loi de finances pour 2025 a franchi, jeudi 13 février, le dernier obstacle qui se présentait : l'examen du texte par le Conseil constitutionnel. L'institution encore présidée pour quelques jours par Laurent Fabius a validé l'essentiel du budget, qui devrait être promulgué sous peu au *Journal officiel*, avec près de deux mois de retard sur le calendrier normal – du jamais-vu sous la V^e République. Le pays pourra alors sortir du régime de la loi spéciale, votée fin 2024 : un dispositif qui assure la continuité des services publics et permet de payer les fonctionnaires, mais limite les autres dépenses publiques au strict minimum.

Saisi par des parlementaires du Rassemblement national (RN) et de La France insoumise (LFI), le Conseil constitutionnel a néanmoins censuré dix mesures de ce budget, pour des raisons de procédure. Un grand classique. Fin 2023, la haute juridiction avait déjà rejeté douze articles du budget 2024, considérant qu'ils ne relevaient pas du champ des lois de finances. Entre sept et quinze de ces « cavaliers budgétaires » avaient été annulés dans chacun des budgets précédents.

C'est de nouveau le cas cette année. Neuf dispositions – les articles 155, 174, 176, 177, 179, 180, 181, 187 et 194 – sont écartées, car elles n'avaient pas leur place dans une loi de finances, qui n'est pas un texte fourre-tout mais un budget pour le pays, rappelle ainsi le Conseil. Ces articles concernaient notamment la création d'un établissement public pour gérer le patrimoine immobilier de l'Etat, le financement des établissements publics de coopération intercommunale, les modalités de cession de certains contrats d'achat d'électricité, les commissions consultatives départementales sur la dotation d'équipement des territoires ruraux, ou encore la Métropole du Grand Paris. D'autres portaient sur divers rapports que le gouvernement doit remettre au Parlement. « *Il est loisible au législateur, s'il le juge utile, d'adopter à nouveau de telles mesures* », mais dans un cadre juridique plus adapté, commente le Conseil constitutionnel.

Les arguments de LFI rejetés

L'institution de la rue de Montpensier censure un dixième article pour un autre motif : il avait été ajouté in extremis au projet de loi, après les débats, lors de la commission mixte paritaire. Or, pareille pratique méconnaît la règle dite de « l'entonnoir », qui prévoit qu'on ne peut ajouter en commission mixte que des articles « *en relation directe avec une disposition restant en discussion* ». Poubelle, donc, pour l'article 108, favorable aux collectivités locales : il rendait certaines des redevances qu'elles acquittent éligibles au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Le Conseil a, en revanche, validé les mesures phares du budget. En particulier [la taxation exceptionnelle des hauts revenus et celle des profits des grands groupes](#), deux taxes, censées rapporter ensemble 10 milliards d'euros, qui paraissaient pourtant juridiquement fragiles. Mises en place alors que l'année est entamée, elles risquaient de se heurter au principe de non-rétroactivité de la loi. Les hauts fonctionnaires ont toutefois trouvé un système pour sauver ces deux taxes : en théorie, elles sont repoussées d'un an, mais les contribuables concernés devront verser, dès cette année, des « acomptes » représentant 95 % à 98 % du total de la taxe. Une astuce sur laquelle le Conseil a fermé les yeux.

De même, l'institution a validé l'alourdissement des taxes sur les paris hippiques, ainsi que le tour de vis concernant l'exemption de TVA, dont bénéficient les autoentrepreneurs – une mesure provisoirement suspendue par le gouvernement lui-même. Feu vert aussi pour l'article sur les prix du nucléaire, très contesté par le RN, qui y voit une source possible d'explosion à terme des tarifs de l'électricité.

Le Conseil a également rejeté les arguments de LFI et du président de la commission des finances, Eric Coquerel, sur les « *irrégularités* » dans la préparation du budget. Le député de la Seine-Saint-Denis estimait qu'en transmettant le projet de loi au Parlement avec retard, et en refusant de lui remettre les « lettres plafonds » préparatoires au budget, le gouvernement avait pollué l'examen du texte. L'affaire est certes « *très regrettable* », mais « *il n'en est pas résulté d'atteinte substantielle aux exigences de clarté et de sincérité du débat parlementaire* », estime le Conseil.

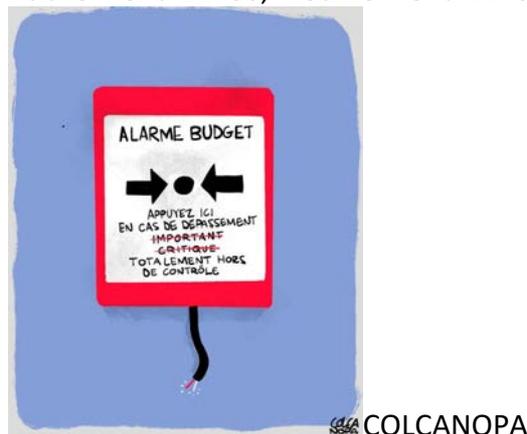
Le Monde

La Cour des comptes craint un nouveau dérapage du budget

Un rapport très alarmant incite le gouvernement à freiner avec fermeté des dépenses publiques aujourd'hui « en roue libre ». Sans cela, les objectifs officiels ont peu de chances d'être tenus.

Par [Denis Cosnard](#)

Publié hier à 11h00, modifié hier à 11h08



En matière de comptes publics, la France va dans le mur. Bien sûr, la Cour des comptes ne l'exprime pas avec des mots aussi catégoriques. Dans son rapport sur les finances publiques, dévoilé jeudi 13 février, l'institution indépendante préfère parler de « *dérive inédite* », de « *séquence particulièrement préoccupante* », d'un pays « *au pied du mur* », et souligner l'« *urgence absolue* » qu'il y a, selon celle-ci, à effectuer les « *ajustements nécessaires* ».

Entre les lignes, cependant, l'avertissement qui ressort de ces 76 pages est limpide : les objectifs officiels de réduction du déficit et de la dette ont peu de chances d'être atteints, tant les dépenses publiques restent aujourd'hui hors de contrôle. Le gouvernement se trouve donc sommé d'agir, au lieu de retarder en permanence la concrétisation des gestes annoncés. « *Le report incessant des efforts de redressement des comptes publics n'est simplement plus envisageable* », affirme la cour. Sinon, la France risque de « *durablement décrocher de ses partenaires européens* ».

La mise en garde immédiate porte sur le budget pour 2025, tout juste adopté par le Parlement, et encore à promulguer. De 6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2024, le déficit public doit être ramené à 5,4 % en 2025, pour descendre à moins de 3 % en 2029, a promis François Bayrou. Après deux années successives de violent dérapage par rapport aux objectifs affichés, le respect de cette nouvelle cible est un « *impératif* », affirme-t-on à Bercy.

Surveillance accrue

Pour y parvenir, des « *outils de pilotage budgétaire inédits* » vont être mis en place, [a assuré le ministre de l'économie, Eric Lombard](#), dimanche, lors de l'émission « Le Grand Jury RTL-

M6-Public Sénat-*Le Figaro* ». « *On va réunir les responsables de la dépense publique tous les mois, afin de vérifier que le cadrage de la dépense publique est respecté* », a-t-il précisé.

Cette surveillance accrue ne sera pas de trop, tant la dérive se dessine déjà. Les magistrats de la Cour ont fait leurs calculs. Les 5,4 % inscrits dans la loi de finances pour 2025 correspondent plutôt, en réalité, à 5,45 %. Et, en tenant compte des dernières estimations de la croissance publiées par l'Institut national de la statistique et des études économiques, fin janvier, le déficit public est « *déjà très proche de 5,5 %* ». Mais, surtout, quelle crédibilité accorder à un tel objectif, abaissé par rapport aux projets de Michel Barnier, mais encore très exigeant, alors qu'il repose sur des hypothèses plutôt optimistes et que la France n'a pas été capable de tenir ses engagements précédents, signe d'une grande difficulté à maîtriser ses comptes ?

Plutôt que d'avaler sans mot dire les promesses du gouvernement, les experts de la Cour ont bâti trois autres scénarios jugés plus crédibles. L'un, appelé « *croissance réaliste* », table sur une activité économique plus modeste que celle envisagée par l'exécutif. Dans l'autre, le pays réaliserait un effort d'amélioration des comptes « *quasi inédit* », mais inférieur de moitié aux ambitions calibrées par François Bayrou pour obtenir le soutien de l'Union européenne. Le troisième, le plus « *en ligne avec les tendances passées* », donc sans doute le plus probable, cumulerait les deux handicaps.

Croissance décevante

Le résultat ? Assez effrayant ! La France est déjà « *la seule parmi les principales économies de la zone euro qui n'a pas de perspective proche de retour du déficit sous le seuil de 3 % du PIB* », est-il noté dans le rapport. Mais si la croissance est plus faible que celle espérée et le redressement moins vigoureux, ce sera bien pire. Le déficit public ne diminuera que très lentement. Il pourrait encore dépasser, en 2031, 5 % du PIB, soit la cible initialement fixée pour 2025. La dette, elle, continuerait de s'accroître d'année en année. Quant aux intérêts payés sur cette dette, ils s'alourdiraient continûment, passant de 59 milliards d'euros, en 2024, à 112 milliards en 2029, pour devenir le « *premier budget de l'Etat, loin devant l'éducation nationale* ». Un budget totalement improductif.

Pour justifier ses doutes, la Cour des comptes revient en détail sur la catastrophe des comptes publics, en 2023 et 2024. Elle évoque les baisses d'impôts voulues par Emmanuel Macron, mais non financées, la croissance décevante, les recettes moindres qu'anticipé sur certains impôts. Mais le rapport met surtout l'accent sur l'« *absence d'économies structurelles* », en matière de dépenses. En 2024, la crise des finances publiques était déjà aiguë. Pourtant, hors mesures exceptionnelles de soutien, la dépense publique a continué de progresser « *nettement plus rapidement que la croissance, contribuant à dégrader le solde public de 0,9 point de PIB, par rapport à 2023* », insistent les magistrats.

Années noires

L'instabilité politique n'a évidemment pas amélioré la situation. Elle a empêché la mise en place de certaines mesures correctives. La dérive, cependant, ne date pas de la dissolution de l'Assemblée nationale. Cela fait cinquante ans que le pays n'a pas voté un budget à l'équilibre. Et, ces dernières années, le problème paraît moins dû à l'Etat lui-même qu'aux

collectivités locales et aux dépenses de protection sociale, avec, notamment, la nette revalorisation des retraites et la hausse des coûts de l'Assurance-maladie. Au total, la dépense publique est « *en roue libre* », juge la Cour.

Ces deux années noires pour les comptes publics compliquent à présent la donne. Elles ont « *conduit à plus que doubler l'effort d'ajustement nécessaire pour ramener le déficit sous le seuil de 3 % du PIB* », selon le rapport. Mais si elle incite les responsables à ne plus tergiverser, la Cour des comptes ne les pousse surtout pas à tailler à la hache ou à la tronçonneuse, comme en Argentine ou aux Etats-Unis. « *La traque des agences, la traque des fonctionnaires, la traque des services publics, cette espèce d'assaut général contre une supposée bureaucratie n'est pas la solution* », a déclaré, mercredi, le premier président de la Cour, Pierre Moscovici, à Lyon. Peut-on faire évoluer le modèle français pour le rendre financièrement viable, sans le casser brutalement pour autant ? Les discussions engagées sur la [réforme des retraites](#) fourniront une première réponse.